

**Communiqué de presse**  
**Avril 2022**

## **Prévention des risques professionnels : les entreprises artisanales du bâtiment et des travaux publics renouvellent leur partenariat avec l'OPPBTB pour de nouvelles ambitions**



*De gauche à droite : Françoise Despret - Présidente de la CNATP ; Paul Duphil - Secrétaire Général de l'OPPBTB ; Jean-Christophe Repon - Président de la CAPEB ; Cécile Beaudonnat - Présidente de la CNFA-CAPEB ; David Morales - Vice-président de la CAPEB.*

**La Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), l'Institut de recherche et d'innovation sur la santé et la sécurité au travail (IRIS-ST), la Chambre nationale de l'artisanat des Travaux publics et du Paysage (CNATP) et l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTB), ont décidé de renouveler et étendre le 21 avril leur partenariat sur la période 2022-2025. Les quatre partenaires poursuivront ainsi leurs travaux communs avec l'objectif de faire progresser les entreprises artisanales en prévention, en les accompagnant de façon opérationnelle grâce aux possibilités offertes par le digital, étant convaincus qu'un chantier bien mené en prévention est un chantier bien mené en production.**

### **Des réponses adaptées à tous**

Au sein d'un secteur professionnel en profonde mutation, face aux contraintes, économiques, techniques et environnementales qui s'imposent à eux, les chefs d'entreprises artisanales sont garants de la santé et de la sécurité de leurs salariés. Ils font face à des contraintes directement liées à la taille de leurs sociétés, à la grande diversité des métiers exercés tout autant qu'à la nature de leurs chantiers. Leur permettre de progresser en prévention des risques professionnels nécessite de leur apporter des réponses rapides et adaptées à leurs besoins.

Déjà engagés depuis 2011 dans un partenariat opérationnel national et décliné en régions, la CAPEB, l'IRIS-ST, la CNATP sur le champ de ses adhérents BTP et l'OPPBTB renouvellent leurs engagements en faveur de la prévention. L'objectif majeur est de faire progresser les entreprises en prévention, de changer les comportements et donc de gagner en performance économique, technique et humaine.

La dimension collective, le travail en synergie ou encore l'implication des chefs d'entreprises eux-mêmes dans l'élaboration des solutions de prévention, aux côtés des partenaires de l'accord, ont été retenus comme principes stratégiques au service des actions engagées.

### **Un premier bilan positif pour la prévention**

Depuis 2016, le partenariat a permis de mettre en place différentes contributions en faveur de la prévention des risques professionnels, telles que :

- Le développement d'une gamme d'outils adaptés aux TPE : monDOCunique Prem's, Prévention BTP en Direct, PPSPS, plan de retrait amiante, webinaires, application habilitation électrique, Prev'app chantier, Prev'app échafaudage, ...
- Des travaux permettant une connaissance accrue des pratiques professionnelles par métier, contribuant aussi à un déploiement de solutions ciblées, favorables à l'amélioration des conditions de travail : étude métier UNA SM, travaux sur la base de données isolants biosourcés UNA MTPI, étude ergonomique sur la pose de carrelages grands formats...
- La mise en commun de moyens et le partage de compétences pour une information plus visible et accessible : travaux transversaux CARTO Amiante, formation des personnels IRIS-ST à la méthode Prévention et Performance, participation de la CAPEB au groupe miroir amiante, etc...

### Quatre axes de travail pour la période 2022-2025

Dans la continuité de ce travail et afin de maintenir leurs engagements, les partenaires entendent conserver les principes en place, tout en fixant de nouvelles priorités d'actions qui tiennent compte de l'évolution des besoins des artisans (développement durable, rénovation énergétique, nouveaux modes constructifs, numérique etc.), en adéquation avec l'actualité de la santé au travail : loi du 2 août 2021 et Plan santé travail 4.

Ainsi, les partenaires retiennent les quatre axes suivants :

- **L'évaluation des risques** : l'objectif est d'accompagner les adhérents CAPEB et CNATP dans la réalisation, la mise à jour et une utilisation efficace du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) et de son plan d'action, grâce aux outils de l'OPPBTP. Les partenaires se fixent un objectif de 1 500 entreprises artisanales ayant réalisé leur DUER et plan d'action associé, à échéance de la convention (2025).
- **La prévention dans les métiers** : l'accord confirme la nécessité pour les entreprises artisanales de mieux connaître les risques spécifiques liés à leurs activités et pratiques professionnelles. Le partenariat favorise la conduite de travaux visant à leur proposer des solutions mieux adaptées à leurs besoins. Les partenaires s'engagent ainsi à poursuivre les études métiers et études ergonomiques déjà engagées ou identifiées et la possibilité d'en démarrer de nouvelles en fonction des besoins de la profession. Ils s'engagent à en faire la promotion et à promouvoir des actions sur les thématiques prévention prioritaires identifiées dans le plan stratégique de l'OPPBTP @H2025. Ainsi, pour l'année 2022, la priorité est donnée au risque routier professionnel et à la thématique de l'intérim.
- **La promotion de la prévention** : les actions menées par la CAPEB et la CNATP en matière de santé et sécurité au travail, avec l'appui de l'IRIS-ST et de l'OPPBTP, doivent servir leurs adhérents et rendre visible et lisible leur implication dans l'amélioration des conditions de travail et la lutte contre les accidents et maladies professionnelles. Cette promotion est assurée grâce à des boîtes à outils de communication prêtes à l'emploi alimentées par les supports existants de l'OPPBTP, par la création d'événements, le développement de campagnes de sensibilisation ciblées et par une diffusion des informations via les supports papier ou digitaux. Les partenaires réfléchiront également à la création et à la mise en œuvre d'un événement national afin de promouvoir la prévention auprès des TPE sur le principe de la « Semaine de la sécurité routière ».

- **Faire de la prévention un vecteur de modernité, d'innovation et d'attractivité** : les partenaires veulent contribuer au changement de paradigme de la prévention, en s'appuyant sur le principe de « prévention et performance », qui porte une approche résolument positive et incitative en prévention des risques professionnels. Pour cela, la CAPEB, la CNATP et l'IRIS-ST seront associés aux études de l'OPPBTP liées à l'innovation, afin d'expérimenter le Lean construction, à la transition écologique et aux nouvelles technologies digitales, notamment à destination des TPE.

### A propos de la CAPEB

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est l'une des deux organisations patronales représentatives de l'ensemble des entreprises du bâtiment. La CAPEB est également l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat\* du Bâtiment. Elle est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (plus de 57.000 entreprises).

Les entreprises du bâtiment employant jusqu'à 10 salariés représentent 545 000 entreprises, soit 95 % des entreprises du bâtiment, dont 375 000 entreprises travaillant sans salarié dont 152 000 en micro-entreprises et 170 000 entreprises employant entre 1 et 10 salariés.

Les entreprises du bâtiment employant jusqu'à 10 salariés emploient 490 000 salariés sur un total de 1 060 000, soit 46 % des salariés du secteur, 78 % des apprentis formés dans le bâtiment et réalisent un chiffre d'affaires cumulé de 66 milliards d'euros, soit 46 % du chiffre d'affaires du Bâtiment

L'artisanat regroupe les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés.

[https://twitter.com/capeb\\_fr](https://twitter.com/capeb_fr) - [www.capeb.fr](http://www.capeb.fr)

### A propos d'IRIS-ST

L'IRIS-ST (Institut de Recherche et d'Innovation en Santé et en Sécurité au Travail) créé en 2007 par la CAPEB et la CNATP, se consacre intégralement aux questions de prévention des risques dans l'artisanat du bâtiment. Grâce à sa connaissance du monde artisanal, l'IRIS-ST développe et met à disposition des artisans des solutions et des outils adaptés, en privilégiant une approche métier. Accompagner, informer, rechercher des équipements innovants, créer des outils ou encore mener des études ciblées sont autant d'actions réalisées par IRIS-ST, en partenariat avec de nombreux acteurs du secteur. L'IRIS-ST s'attache ainsi à apporter des réponses claires et opérationnelles aux artisans pour maîtriser les risques auxquels ils sont exposés.

Pour en savoir plus : [www.iris-st.org](http://www.iris-st.org)

### A propos de la CNATP

La Chambre nationale de l'artisanat des Travaux publics et du Paysage (CNATP) défend les intérêts et promeut les entreprises artisanales des Travaux publics et du Paysage. On compte 63710 entreprises artisanales de Travaux publics et de Paysage (moins de 20 salariés), soit 96 % du total, réparti comme suit :

- 35260 entreprises de Travaux publics sont artisanales, soit 94 % du secteur,

- 28450 entreprises sont Paysagistes sont artisanales, soit 98 % du secteur.

Les effectifs salariés des entreprises artisanales de Travaux publics et du Paysage sont de 97300. Ces deux métiers regroupent plus de 20 activités.

Pour en savoir plus : [www.cnatp.org](http://www.cnatp.org)

### A propos de l'OPPBTP

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantissant le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTP est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTP s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de 350 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBTP accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBTP propose des offres en présentielles et distancielles :

**#information** pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr).

**#assistance technique en ligne** pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr) : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

**#assistance technique terrain** pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBTB assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier....

**#conseil** afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBTB accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

**#formation** 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentielle et distancielles.

**#formation initiale** pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBTB et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBTB sur [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr) et [oppbtp.com](http://oppbtp.com).

#### **Contacts presse CAPEB :**

Hopscotch : Alice AUGERAUD - Tél : 01 58 65 00 54 – [aaugeraud@hopscotch.fr](mailto:aaugeraud@hopscotch.fr)

#### **Contacts presse IRIS-ST :**

Pauline Goineau – Tél : 01 53 60 51 42 – [p.goineau@iris-st.org](mailto:p.goineau@iris-st.org)

#### **Contacts presse CNATP :**

Secrétaire Général de la CNATP : David LEMAIRE – Tél : 01 53 60 51 75 et 06 34 99 20 01 – [d.lemaire@cnatp.org](mailto:d.lemaire@cnatp.org)

#### **Contacts presse OPPBTB :**

CLC Communications : Christelle GRELOU et Ingrid JAUNET – Tél : 01 42 93 04 04 – [c.grelou@clccom.com](mailto:c.grelou@clccom.com) – [i.jaunet@clccom.com](mailto:i.jaunet@clccom.com)

OPPBTB : Solange DELPECH – Tél : 01 46 09 26 76 – [solange.delpech@oppbtp.fr](mailto:solange.delpech@oppbtp.fr)